

Boot und Caravan Polierstein

Fiche de données de sécurité (FDS) de la société Yachticon A.Nagel GmbH, D-22851 Norderstedt,
« Boot und Caravan Polierstein »

Adaptation à la législation suisse

SECTION 1 Identification de la substance ou du mélange et de la société

- 1.1 Identifiant du produit :** Boot und Caravan Polierstein
Identifiant unique de la formule (UFI) pour les préparations : —
- 1.2 Utilisation identifiée pertinente de la substance ou du mélange**
Produit nettoyant
- 1.3 Informations sur le fournisseur qui fournit la fiche de données de sécurité**
Fabricant/fournisseur
Easy to camp AG
Bernstrasse 115
3613 Steffisburg
Suisse
+ 41 33 437 74 38
E-mail : info@easytocamp.ch
- Service fournissant les informations**
E-mail de la personne compétente,
responsable de la fiche de données de sécurité info@easytocamp.ch
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Centre d'information toxicologique
Freiestrasse 16, 8032 Zurich
Tél. : 0041 (0)44 251 51 51
Numéro d'urgence : 145 (24 h)

www.toxi.ch

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.2. Classe de stockage LGK 13 (matières solides) (stockage de substances dangereuses ; guide 2018) Un guide sur le stockage des substances dangereuses est disponible sur le site web :

www.kvu.ch/de/arbeitsgruppe

SECTION 8 Contrôle de l'exposition / Équipements de protection individuelle**8.1 Paramètres à surveiller**

Valeurs limites d'exposition professionnelle (valeurs CH-MAK, liste SUVA 2021)

Glycérine	CAS 56-81-5	
	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³
MAK	50 mg/m ³	
KZGW (15 min)	100 mg/m ³	
Notation / Toxicité critique	SSc	OAW
Valeur BAT		-

Voir la fiche de données de sécurité de la société Yachticon**8.2**

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire en cas de ventilation insuffisante. **Protection des mains :**

Conforme à la norme EN 374 (voir la fiche de données de sécurité de la société Yachticon) **Protection des yeux :**

Conforme à la norme EN 166

Protection corporelle : Vêtements de protection (EN 340)

SECTION 13 Consignes d'élimination**13.1 Procédés de traitement des déchets**

Les prescriptions nationales en vigueur doivent être respectées. Ordonnance technique sur les déchets (RS 814.600), circulation des déchets (RS 814.610), ordonnance du DETEC sur les listes relatives à la circulation des déchets (RS 814.610.1)

13.1.1 Procédure « recommandée » :

Retourner au point de vente ou remettre au centre de collecte des déchets spéciaux. Ne pas jeter dans les eaux ou les égouts.

13.1.2 Procédure « Code OEEA du catalogue suisse des déchets » (RS 814.601)

20.01.30 Produits de nettoyage, à l'exception de ceux relevant de la rubrique 20.01.09.

13.4 Procédure « Emballages non nettoyés »**Recommandation**

Ramener l'emballage/le récipient/la boîte partiellement vide au point de vente ou le remettre à un centre de collecte des déchets spéciaux. Selon la FDS de la société Yachtikon, les emballages vides peuvent être traités comme des déchets ménagers.

Élimination conformément aux prescriptions officielles cantonales.

SECTION 15 Dispositions légales**15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement / réglementations spécifiques applicables à la substance ou au mélange**

Les mélanges sont soumis à l'obligation d'étiquetage conformément à l'ordonnance sur les produits chimiques (OPCh, RS 813.11) et au règlement CE 1272/2008.

Loi sur les produits chimiques (RS 813.1)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (RS 814.81)

Ordonnance du DETEC sur les listes relatives aux mouvements de déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (RS 814.018) Stockage
Stockage de substances dangereuses / Guide pratique (services
environnementaux) LGK NG

Ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (RS 822.115) ; ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; (RS 822.115.2) Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes)

Ordonnance du DEE sur les travaux dangereux et pénibles en cas de grossesse et de maternité (ordonnance sur la protection de la maternité) (RS 822.111.52) non concerné

Ordonnance du 22 juin 2005 sur les mouvements de déchets (OMoD) (RS 814.610)

Ordonnance du DETEC du 18 octobre 2005 sur les listes relatives à la circulation des déchets (RS 814.610.1)

Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (RS 814.012)

Solvants organiques (COV) : —

Seuil quantitatif selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (RS 814.012) : —

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 Autres informations**Remarques :**

La classification et l'étiquetage du mélange sont indiqués dans la section 2.

La fiche de données de sécurité a été établie sur la base des réglementations européennes en vigueur. Elle reflète l'état actuel des connaissances et ne constitue pas une garantie contractuelle des propriétés qualitatives du produit. Ces informations ne doivent pas être modifiées ou transférées à d'autres

produits. La reproduction à l'identique est autorisée.

Abréviations

BAT	Valeurs biologiques tolérables
UE	Union européenne
KZGW	Valeur limite à court terme
MAK	Concentration maximale sur le lieu de travail
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable.

Classification du mélange selon le règlement 1272/2008

Adaptation à la législation suisse :

Reach Consulting H. Reust & Co
Dr Heinz Reust
Salinenstrasse 36
CH-4052 Bâle / Suisse
+41 78 865 02 44
+41 61 312 24 62
reustconsulting@gmail.com

Société Chimeco
François Zosso
Rue Viollier 5
1207 Genève
+41 76 224 10 33
+ 41 22 736 15 62
francois.zosso@chimeco.ch

Boot und Caravan Polierstein

Date d'édition 22.12.2024
Date d'exécution 10.05.2023
Version 1.2 (fr)
remplace la version de 10.05.2023 (1.1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Boot und Caravan Polierstein
Art-Nr. 1.0201.02824.00000

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Produits de nettoyage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Yachticon A. Nagel GmbH
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1
D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37
E-mail yachticon@yachticon.de
Site web www.yachticon.de

Service responsable de l'information:
Téléphone +49 40 511 37 80
Télécopie +49 40 51 74 37

E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Yachticon A. Nagel GmbH +49 40 511 37 80

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. Du lundi au vendredi de 09.00 à 17.00 heures.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Autre étiquetage

moins de 5 % savon
parfums

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Boot und Caravan Polierstein

Date d'édition 22.12.2024
Date d'exécution 10.05.2023
Version 1.2 (fr)
remplace la version de 10.05.2023 (1.1)

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
56-81-5	200-289-5		glycerol	2.5 - 10 pds %		
Numéro d'enregistrement REACH		Nom de la substance				
01-2119471987-18-XXXX		glycerol				

Remarque

Le mélange ne contient pas de substances dangereuses.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:
Eau

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool
Extincteur à sec
Dioxyde de carbone (CO₂)
eau pulvérisée

Boot und Caravan Polierstein

Date d'édition 22.12.2024
Date d'exécution 10.05.2023
Version 1.2 (fr)
remplace la version de 10.05.2023 (1.1)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires

Le produit lui-même n'est pas combustible.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement accidentel dans des eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.
Prévenir tout écoulement dans les égouts, eaux de surface et souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le nettoyage

Recueillir mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Évacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Éviter tout contact prolongé/répété avec la peau.
Éviter le contact avec les yeux.
Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.
Éviter de:
Contact avec les yeux
Contact avec la peau
Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Boot und Caravan Polierstein

Date d'édition 22.12.2024
Date d'exécution 10.05.2023
Version 1.2 (fr)
remplace la version de 10.05.2023 (1.1)

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Respecter les dispositions de la législation sur l'eau.
Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
56-81-5	200-289-5	Glycerol, mist	10 [mg/m³] (BE)
56-81-5	200-289-5	Glycerol, mist	50 inhalable aerosol [mg/m³] Court terme(mg/m³) 100 inhalable aerosol (CH)
56-81-5	200-289-5	Glycerol, mist	10 [mg/m³] (F)

DNEL salarié

Numéros CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
56-81-5	glycerol	56 mg/m³	long terme par inhalation (local)	

PNEC

Numéros CAS	Agent	PNEC Valeur	PNEC type	Remarque
56-81-5	glycerol	0.0885 mg/L	eaux, eau de mer	
56-81-5	glycerol	0.885 mg/L	eaux, eau douce	
56-81-5	glycerol	0.33 mg/kg	sédiment, eau de mer	
56-81-5	glycerol	3.3 mg/kg	sédiment, eau douce	
56-81-5	glycerol	1 mg/L	station d'épuration (STP)	

8.2 Contrôle de l'exposition

Boot und Caravan Polierstein

Date d'édition 22.12.2024
Date d'exécution 10.05.2023
Version 1.2 (fr)
remplace la version de 10.05.2023 (1.1)

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes de protection

Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection corporelle:

vêtement de protection

Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

solide

Couleur

blanc

Odeur

agréable

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair			non applicable
Température d'auto-inflammabilité			Le produit n'est pas auto-inflammable.

Boot und Caravan Polierstein

Date d'édition 22.12.2024
Date d'exécution 10.05.2023
Version 1.2 (fr)
remplace la version de 10.05.2023 (1.1)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Température de décomposition			Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	non déterminé		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.

Autres informations
voir fiche technique

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5

Indications diverses

De façon générale, nous recommandons d'éviter le contact avec des réactifs fortement chimiques tels qu'acides, lessives alcalines, produits d'oxydation et de réduction.

Boot und Caravan Polierstein

Date d'édition 22.12.2024
Date d'exécution 10.05.2023
Version 1.2 (fr)
remplace la version de 10.05.2023 (1.1)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	non déterminé		
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Pas d'effet irritant connu.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.		

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Pas d'effet sensibilisant connu.

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
Pas d'effet d'irritation.			

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations

Pas d'effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations

Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Remarque

Aucune classification en ce qui concerne une toxicité par aspiration.

Boot und Caravan Polierstein

Date d'édition 22.12.2024
Date d'exécution 10.05.2023
Version 1.2 (fr)
remplace la version de 10.05.2023 (1.1)

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Autres informations

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Boot und Caravan Polierstein

Date d'édition 22.12.2024
Date d'exécution 10.05.2023
Version 1.2 (fr)
remplace la version de 10.05.2023 (1.1)

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Propriétés perturbant le système endocrinien		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

*** 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
200130	détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150102	emballages en matières plastiques

Élimination appropriée / Produit

Élimination selon la loi "Kreislaufwirtschaftsgesetz (KrWG)".
D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les États fédéraux allemands.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.
Les emballages entièrement vides peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- * **Remarque**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	-	-	-

Boot und Caravan Polierstein

Date d'édition 22.12.2024
Date d'exécution 10.05.2023
Version 1.2 (fr)
remplace la version de 10.05.2023 (1.1)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

*** Modes de transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

CLP: Classification, étiquetage et emballage

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

SVHC: substance extrêmement préoccupante

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

WGK: classe risque aquatique

Références littéraires et sources importantes des données

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange a été effectuée selon la méthode de calcul du règlement CLP (1272/2008). a été effectuée.

Indications de stage professionnel

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en œuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparées en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation

Boot und Caravan Polierstein

Date d'édition 22.12.2024
Date d'exécution 10.05.2023
Version 1.2 (fr)
remplace la version de 10.05.2023 (1.1)

des matières dangereuses.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente